

COMMUNIQUE de PRESSE du 04/11/04 :LES 1000 DE CACHAN: TRAHISON ET COLERE

Les résidents du bâtiment F de la résidence du CROUS de Cachan, qui occupent ce bâtiment depuis plus d'un an, ont accueilli avec colère les décisions de la préfecture pour les occupants du 5ème étage. Ces décisions font suite à l'examen des dossiers concernant ces personnes (111 adultes, 19 enfants), constitués par la cellule sociale mise en place par la préfecture, sous l'égide du CROUS au mois d'août.

Les résidents avaient pourtant accueilli favorablement la proposition de la préfecture, début août, renonçant à une évacuation du plus grand squat de France par la force, de mettre en place une solution basée sur le dialogue et l'examen des situations individuelles. Le recensement volontaire de la grande majorité des occupants du bâtiment témoigne de cet accueil favorable.

Le traitement des dossiers s'effectuant étage par étage, le 5ème étage, premier à être examiné, avait valeur de test. Les résidents avaient depuis le mois de septembre multiplié les contacts (discussion avec la préfecture, rencontre du cabinet de Mme Ollin, Ministre déléguée en charge de la lutte contre l'exclusion) en exigeant des garanties sur le relogement et en faisant savoir qu'il ne serait pas acceptable que l'examen des demandes de régularisation débouchent sur la délivrance d'APRF, comme le laissait entendre la préfecture. Inacceptable à un double titre:

- cela perpétuerait la précarité ou la situation précaire des personnes et donc contribuerait à reproduire des situations comme celle de Cachan;
- cela transformerait le recensement accepté par les résidents en un piège.

Si les décisions concernant le 5ème étage apportent des réponses réelles sur le relogement pour les personnes en situation régulière (33 adultes et 11 enfants représentant 23 familles) et pour ceux qui ont des procédures de demandes d'asile en cours (23 adultes), ainsi que pour les personnes non expulsables en vertu de leur situation vulnérable (15 adultes), le traitement des demandes de régularisation montre que la préfecture n'a fait aucune ouverture (aucune interprétation «bienveillante» des critères de régularisation) contrairement aux promesses.

Sur 44 adultes en situation irrégulière, seuls 4 ont été régularisés: tous justifiaient d'une présence sur le territoire français conforme à ce qu'exige la réglementation (10 ans), seuls quelques justificatifs manquaient.

Parmi les personnes se voyant délivrées des APRF (46), se trouvent à la fois des familles (6 enfants concernés) et des personnes, notamment des Ivoiriens, dont la vie ou la liberté peut se trouver menacée en cas de retour dans leur pays, et ce en contradiction avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiées par la France.

Les résidents sont décidés à se battre contre ces décisions inadmissibles. Une première manifestation a eu lieu ce mardi 2 novembre à Cachan. D'autres actions vont suivre. Nous souhaitons être reçus par Mr le Ministre de l'Intérieur, conformément à la demande que nous lui avons adressé fin septembre, en même temps qu'à Mr le Ministre des Affaires Sociales. Il serait incompréhensible qu'un problème aussi exceptionnel que les «Milles de Cachan», à la fois en terme de logement et de séjour, ne soit résolu que par une application mécanique de la réglementation et que le dialogue ne se résume qu'à une tactique pour mieux faire passer une politique purement répressive.

Les deux principales demandes que nous adressons dès aujourd'hui à Mr le Ministre de l'Intérieur sont:

- Retrait des APRF pour les personnes non régularisées du 5ème étage et renoncement à la délivrance d'une telle APRF pour les résidents des autres étages. En effet, une demande individuelle de régularisation ne débouche pas sur une APRF en cas de refus. Mais la préfecture du Val de Marne a refusé le dépôt de demande individuelle au nom du processus en cours, condamnant les résidents à une impasse.....

- La délivrance d'une Autorisation Provisoire de Séjour de 6 mois, avec autorisation de travail, pour toutes les personnes non régularisées afin qu'elles puissent aborder une demande de régularisation dans de meilleures conditions à l'avenir. En effet, la plupart des personnes ont fait leur vie en France et travaillent mais ne peuvent faire état de ce travail du fait de leur situation irrégulière.

Le collectif des résidents et le comité de soutien